



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° DSIN-AO-01-2026

Maintenance des équipements informatiques et numériques de 20 collèges publics de la province Sud

La province Sud lance un appel d'offres ouvert pour la maintenance des équipements informatiques et numériques de 20 collèges publics de la province Sud, répartie en 7 lots :

- Lot n° 1 : Maintenance informatique des établissements suivants :
 - Collège d'Apogoti
 - Collège de Dumbéa-sur-Mer
 - Collège de Kaméré
- Lot n° 2 : Maintenance informatique des établissements suivants :
 - Collège d'Auteuil - Edmée Varin
 - Collège de Koutio - Francis Carco
 - Collège de Normandie
- Lot n° 3 : Maintenance informatique des établissements suivants :
 - Collège de Katiramona - Jean Fayard
 - Collège de Païta Sud - Louise Michel
 - Collège de Païta Nord - Gabriel Païta
- Lot n° 4 : Maintenance informatique des établissements suivants :
 - Collège de La Foa - Théodore Kawa Braïno
 - Collège de Bourail – Louis-Léopold Djiet
 - Collège de Thio - La colline
- Lot n° 5 : Maintenance informatique des établissements suivants :
 - Collège de Boulari
 - Collège de Plum
 - Collège de Yaté
- Lot n° 6 : Maintenance informatique des établissements suivants :
 - Collège des Portes de fer – François Olivaud
 - Collège de Tuband
 - Collège Georges Baudoux
- Lot n° 7 : Maintenance informatique des établissements suivants :
 - Collège Jean Mariotti
 - Collège de Magenta - Jean Lèques

Les entreprises pourront soumissionner sur un ou plusieurs lots.

Le dossier est mis gratuitement en ligne à disposition des candidats sur le site www.marchespublics.nc.

Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés au dossier de consultation. Les offres devront être transmises par voie électronique tel que précisé dans le RPAO, au plus tard le :

Mardi 16 juin 2026 à 16 heures

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au règlement particulier de l'appel d'offres joint au dossier de consultation des entreprises.

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés mentionnés à l'article 5.4.2 du règlement particulier de l'appel d'offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Le présent avis d'appel d'offres peut être consulté sur le site <http://www.province-sud.nc>

province-sud.nc